

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DE HAUTE-GARONNE

Dossier suivi par : Fiona DEPOORTER et Annick CAZAUDARRE
Tél.: 05.34.30.26.43 / 42

RAPPORT D'ACTIVITE

Commission Départementale des Soins Psychiatriques
Haute-Garonne (31)

Année 2019

I. Statistiques d'activité de la C.D.S.P. en 2019

(Voir tableau annexé, conforme à l'article R 3223-11 du code de la santé publique- Sources :
Application nationale : HOPSYWEB)

Les données chiffrées du - I - « Données de cadrage » de ce tableau, représentent l'activité globale de l'année 2019, c'est-à-dire :

- Les mesures ouvertes au cours de l'année 2019 (SDDE et SDRE)
- Les mesures antérieures à 2019 et toujours en cours au 01/01/2019.

II. Bilan des mesures ouvertes au cours de l'année 2019 et bilan des procédures d'urgence et de péril imminent:

Le nombre global de mesures SDDE et SDRE ouvertes en 2019 est de 1 147, soit - 1.8 % par rapport à 2018.

- 882 mesures S.D.D.E. (soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement) qui se répartissent de la façon suivante :

→ 8 mesures avec 2 certificats (L 3212-1)	0.9 %
→ 70 mesures « Péril Imminent » sans tiers (L 3212-1)	7.9 %
→ 804 mesures « urgentes » avec 1 certificat (L 3212-3)	91.2 %

soit une baisse de - 4.5% par rapport à 2018 (- 42 mesures)

- 265 mesures S.D.R.E. (soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat), qui se répartissent ainsi :

→ 71 décisions directes du Préfet (L 3213-1)	26.8 %
→ 95 détenus Ht Garonnais (D 398 CPP ou L 3214-3)	35.9 %
→ 21 décisions judiciaires (706-135 CPP)	7.9 %
→ 78 mesures « urgentes », suite à arrêté du maire (L 3213-2)	29.4 %

Soit une augmentation de 8.6% par rapport à 2018 (+ 21 mesures). La répartition ne s'est pas nécessairement modifiée, toutefois on note une hausse importante des mesures dites « urgentes » suite à un arrêté du maire (+ 25 mesures, soit + 47% par rapport à 2018)

Globalement pour l'année :

- Les **procédures d'urgence** – L 3212-3 du code de la santé publique - (avec un tiers et un seul certificat) représentent 91.2 % de l'ensemble des S.D.D.E. (- 22 mesures/2018). On relève la recherche assez régulière et assidue d'un tiers permettant des mesures sans consentement en urgence plutôt que la mise en place de mesures « péril imminent ».
- La procédure « **péril imminent** » est utilisée dans 7.9 % des admissions SDDE (- 15 mesures/2018).

III. Synthèse de l'activité de la commission

• COMPOSITION DE LA C.D.S.P.

La composition de la commission a été modifiée en cours d'année (arrêté du 14/10/2019). Elle est composée comme suit :

- représentant l'UNAFAM 31.
- médecin psychiatre libéral
- psychiatre au C.H. Marchant
- magistrat,
- médecin généraliste
- G.E.M « Bon Pied Bon Œil »

La présidence de cette commission a été assurée par
Tous les membres sont généralement présents aux séances, excepté le médecin généraliste.
La CDSP regrette cette absence systématique.

• FONCTIONNEMENT DE LA C.D.S.P.

La commission s'est réunie 5 fois en 2019. Au cours de ces réunions, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients hospitalisés sans leur consentement, en priorité les « Péril Imminent » et les mesures qui se prolongent au-delà d'un an :

- S.D.D.E : 148 dossiers (147 en 2018)
- S.D.R.E : 121 dossiers (79 en 2018)

Les membres de la commission se sont attachés à vérifier que les procédures d'hospitalisation se déroulent dans le respect des libertés des personnes et que les hospitalisations ne se poursuivent pas abusivement. Aussi, la CDSP est régulièrement amenée à interpeler les psychiatres pour leur demander de justifier le maintien des soins contraints qui se prolongent.

• VISITES

La commission a effectué 3 visites en 2019 dans 2 établissements : le secteur 1, ainsi que l'UHSA du CH Marchant, et le service des urgences du CHU de Toulouse. Elle a rencontré un patient qui en avait fait la demande. Elle s'est entretenue sur le terrain avec les médecins psychiatres ou les cadres soignants et elle a pu consulter les registres des lois et le registre des isolements et de la contention. A l'issue de chaque visite, elle rédige un compte rendu qui est transmis au directeur de l'établissement.

La CDSP reste très attentive et très préoccupée par les conséquences de la « haute tension de la filière psychiatrique » bien illustrée par la visite au CHU de Toulouse au service des urgences, signalée par le professeur du Dr Arbus qui relève la difficulté de flux en aval expliquant un séjour aux urgences prolongé pour les patients, des périodes plus importantes en terme d'admission.

• PLAINTES ET REQUÊTES

Toutes les plaintes des patients ou de leurs proches, 34 en 2019 (27 en 2018) ont été examinées attentivement par la commission et ont fait l'objet d'une réponse. Quand la commission l'a estimé nécessaire, des demandes d'explications ont été formulées auprès des médecins, rédacteurs de certificats médicaux.

Fait à Toulouse, le 7 février 2020

président de la CDSP

STATISTIQUES D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département : Haute Garonne (31)

Période : 1er janvier 2019 au
31 décembre 2019

I - Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques : (mesures ouvertes en 2019 + mesures ouvertes antérieurement à 2019 et toujours en cours au 01/01/2019)	1642
dont Nombre total de SDRE et SDJ :	465
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3213-1 du CSP	138
dont Nombre de mesures prises après application de l'art. L. 3213-2 du CSP	133
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3213-7 du CSP	12
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. 706-135 du CPP	58
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3214-3 du CSP	124
dont Nombre total de SDDE :	1177
dont Nombre de SDT	23
dont Nombre de SDTU	1061
dont Nombre total de SPI	93
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	287
dont Nombre de SDRE et SDJ	153
dont Nombre de SDDE	134
dont Nombre de SPI	8
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	1146
dont Nombre de levées de SDRE et SDJ :	252
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3213-1 du CSP	66
dont Nombre de levées de mesures prises après application de l'art. L. 3213-2 du CSP	76
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3213-7 du CSP	0
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. 706-135 du CPP	10
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3214-3 du CSP	100
dont Nombre de levées de SDDE :	894
dont Nombre de levées de SPI	77

CSP = Code de la santé publique

CPP = Code de procédure pénale

SDRE = Soins sur décision du représentant de l'Etat

SDJ = Soins sur décision de justice

SDDE = Soins sur décision du directeur d'établissement

SDT = Soins sur demande d'un tiers

SDTU = Soins sur demande d'un tiers en urgence

SPI = Soins en cas de péril imminent

Chapitre III du titre Ier du livre III de la 3ème partie du CSP

Article 706-135 du CPP

Chapitre II du titre Ier du livre III de la 3ème partie du CSP

Article L. 3212-1, II, 2° du CSP

Article L. 3213-3 du CSP

Article L. 3212-1, II, 2°

STATISTIQUES D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

Composition de la CDSP au 31 décembre 2019		
	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	0
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

Activité de la commission du 1er janvier au 31 décembre 2018	
Nombre de réunions	5
Nombre de visites d'établissements	3
Nombre total de dossiers examinés	269
dont SDRE et SDJ	121
dont SDDE	148
<i>dont SPI :</i>	54
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées	228
dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	32
dont SDRE et SDJ en programme de soins	89
dont SDDE en hospitalisation complète	23
<i>dont SPI</i>	3
SDDE en programme de soins	84
<i>dont Nombre total de SPI examinées</i>	9
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques	0
dont Nombre de demandes adressées au préfet	
dont Nombre de demandes satisfaites	
dont Nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
dont Nombre de demandes satisfaites	
dont Nombre de demandes adressées au JLD	
dont Nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	34